

*Ce document contient le
sens des manuscrits originaux,
dénus des paraphrases nombreuses et
confuses, en usage à l'époque*



Pardevant les notaires de la jurisdiction royale de Montreal

5 Aout 1733

inventaire de la communauté qui fut de Jean Vanier et Marie Hotte.

L'an mil sept cent trente huit le cinquième jour du mois d'aout à neuf heures du matin à la demande de Pierre Drouin habitant de la Côte St. Michel et de Marie Anne Vanier sa femme qu'il autorise à l'effet des présentes à se dire et porter héritière de défunte Marie Hotte mère de la dite Marie Anne Vanier, conséquemment des sentences rendues en cette jurisdiction le 22 juillet dernier et au consentement de Jean Vanier aussi habitant du dit lieu, nous nous sommes transportés en sa maison de demeure mise sur la terre de la communauté de défunte Marie Hotte sa première femme. Et en l'absence de Jean Vanier quoique dûment appelé par sommation pour ce jour-ci par l'huissier Gagnon, a été par nous François Lepailleur et Louis Claude de Blanzay, notaires de la jurisdiction royale de Montréal; en conformité des dites sentences, fait bon et loyal inventaire et description des biens et effets, meubles et immeubles dépendant de la communauté qui fut dudit Jean Vanier et de défunte Marie Hotte sa première femme, les dits biens trouvés en la dite Côte St. Michel:

Premièrement.

Dans la cuisine en entrant dans la maison fut trouvé une crémaillère de fer à dents penchées, à la cheminée, estimée à - - - - - 6#
Une paire de chenais moyens et une pelle à feu, le tout vieux, estimés ensemble à - - - - - 8#
Une marmite de fer avec couvercle en fonte, couvercle casse - - 3#
Une broche à rôtir et une grille de fer à 8 branches - - - - 4#
Une Chaudière de cuivre avec couvercle de cuivre - - - - - 3#
Deux Jean Ferrés estimés à - - - - - 4#
Quatorze livres trois quarts d'étain en assiettes, plats, cuillers

19#

Une tarière, une plaine, une lampe, une vrille - - - -	3#
une grosse hache usée - - - - - - - - - - - - - -	5#
Une vieille chaise empaillée en orme - - - - - - - -	3#
Une vieille huche usée avec son couvercle - - - - - -	3#
Dans deux petits cabinets à la porte de la cuisine fut trouvé	
une petit baril cerclé de fer, un demi-minot cerclé de bois,	
le tout estimé à - - - - - - - - - - - - - - - -	3#
Dans la chambre de la maison du côté nord, fut trouvé	
une plaque de poils de fer estimée à - - - - - - - - -	15#
Quatre chaises tournées empaillées d'orme, le tout - - - -	3#
Un petit coffre en pin avec serrure et clef - - - - - -	7#
Un buffet de bois de noyer à deux panneaux, deux	
tiroirs fermés avec serrure et clef - - - - - - - -	10#
Un petit miroir à cadre, le cadre cassé - - - - - - -	2#
Un tour de lit de forge, lit de plume couvert de toile,	
une paillasse, un traversin, le tout estimé à - - - - -	44#
Un petit lit d'enfant de cotonnier couvert de laine,	
une vieille couverture verte, le tout estimé à - - - - -	6#
Dans un cabinet à côté de la chambre fut trouvé un lit	
de cotonnier couvert de toile, un petit matelas, estimé à	24#
Deux paires de drap usés de quatre aunes chacun - - - -	8#
Deux nappes et deux essuie-main usés - - - - - - - -	3#
Fourchettes -	1#
Une tasse d'argent à anse - - - - - - - - - - - - - -	14#
Autour des bâtiments s'est trouvé:	
Une charrue avec soc, chaînes et crochets, très vieux - -	20#
Une traîne, une cariole, très vieux - - - - - - - - -	4#
Dans le grenier de la maison fut trouvé:	
Un saloir, une huche, un rouet à filer, le tout - - - -	15#
Un vent à vanner - - - - - - - - - - - - - - - - - -	8#
Un vieux harnais de cheval, deux colliers, bride et licou	8#
Quatre faucilles, une faux et plusieurs ferrailles - - -	5#
Deux vieilles tinettes et plusieurs futailles - - - - -	3#
Suivent les bâtiments:	
Trois vaches sous poil brun et noir - - - - - - - - -	84#
Une tor d'un an sous poil noir - - - - - - - - - - -	15#
Trois cochons d'un an - - - - - - - - - - - - - - -	35#
Une truie d'un an avec 12 petits cochons - - - - - - -	12#

Une jument de 42 ans	- - - - -	4#
Quatre moutons	- - - - -	16#
Quinze poules et vingt petits poulets	- - - - -	6#
Un vieux fusil	- - - - -	6#

Quant aux dettes, le dit Levannier a promis d'en faire le détail lors de la clôture du présent inventaire, jusqu'à quel temps il promet régler avec les débiteurs et créanciers.

Suivent les immeubles:

Une terre et concession sise à la Côte St.Michel, de la contenance de 3 arpents de front par 40 de profondeur, y compris la continuation et le droit de commune tenant d'un bout par devant le chemin du roy qui sépare les habitants de la dite Côte et l'autrebout aux terres de la Rivière des Prairies du côté nord est à la terre du nommé Pascau et de l'autre côté par Maurice Blondeau. Environ 32 arpents de désert en valeur, en grain et paccage et le restant en bois de haute futayes

2000#

Une vieille maison de pierre construite sur cette terre, de 37 pieds de long par vingt de large, de planche, chenier de pierre, portes pendues par pentures de fer, chassis pendus par clou ets de fer et vitrés à l'exception de deux chassis garnis de papier; un petit cellier joignant la maison

300#

Une grange de 46 pieds de long, de poteaux en terre entourée de pieux en coulisse, couverte de paille; une étable de pierre par pierre le tout vieux et menaçant ruine - - - - - 100#

Déclare le dit Levannier avoir donné tout ce qui se trouve dans un petit cabinet à coté de la cuisine à Geneviève Vannier sa fille et femme de Pierre Becquet, lors de son mariage, consistant en un petit lit de cotonnier et le traversin couvert de toile, couverture et paillasse, ainsi que deux vaches laitières de nées à Thérèse Vanier femme de Joseph Lebeau. Déclare encore le dit Levannier qu'il a semé sur la terre huit minots de blé et de froment et trois minots et trois quart de pois, desquelles semences il promet faire sa déclaration et tenir bon compte après que les grains seront battus.

Quant aux papiers, titres et enseignements, le dit Levannier a déclaré les avoir laissés à Montréal et promet les présenter le onzième jour de ce mois ainsi que l'état de ses dettes actives et passives.

Ne s'étant trouvé autre chose à inventorier, tout le contenu du présent inventaire a demeuré, du consentement dudit Drouin et sa femme à la garde et possession dudit Jean Levannier qui s'en est volontairement chargé pour en rendre compte quand et à qui il appartiendra sous la promesse que s'il vient autre chose à sa connaissance qui fut de la dite communauté, de le faire coucher au dit inventaire fait et passé en la susdite maison, le 5 Aout 1738

Jean Levannier

Danré DeBlanz

11 Aout 1738

Pardevant les notaires royaux sousignés est comparu en l'étude du notaire Lepailleurn Jean LeVanier lequel nous a requis d'ajouter au présent inventaire, les dettes actives, titres et enseignements dépendant de la susdite communauté ainsi qu'il était obligé.

Premièrement suivent les dettes actives de la dite communauté, et déclare ledit Vanier qu'il est dû à la communauté de la défunte Marie Hotte par Geneviève Blondeau de la Rivière des Prairies, la somme de 19#
Deuxièmement, par le nommé St. André, habitant de la Seigneurie de Vaudreuil suivant son billet, la somme de 25#

Suivent les dettes passives:

Déclare qu'il est dû aux Seigneurs de cette ville pour les cens et rentes seigneuriaux à cause de la terre sus mentionnée,

la somme de - - - (aucune somme mentionnée sur le document)

Doit à Pierre Boyer son petit fils et enfant de feu Charles Boyer, la somme de 42#

Doit à Charles Boyer son petit fils et enfant de feu Charles Boyer, la somme de 42#

Doit à messire Chambron curé, le dime pour l'année 1737 14#

Doit au nommé Dupré, la somme de 64#

Doit à Joseph Lebeau son gendre, la somme de quatre-vingt livres
pour argent prêté pour achat de semences de blé 80#

Suivent les papiers qui concernent les affaires de cette communauté:

- 1- Contrat de concession par les Seigneurs de cette ile passé devant
me Pierre Rimbault le 2 avril 1699, de 6 arpents de front face à
la Côte St. Michel sur 20 arpents de profondeur aux conditions et
tenants et aboutissants mentionnés à l'inventaire.
- 2- Contrat de mariage du dit Jean Levanier et de défunte Marie Hotte,
passé pardevant me Chambalon notaire de la prévôté de Québec le 17
aout 1704, par lequel contrat il a pert que le dit Vanier apporte en
mariage la somme de 333 # et 10 sols; les biens de la dita Marie Hotte
comptent sa part des biens de la communauté qui a été entre elle et
défunt Jean Blondeau son premier mari, par lequel contrat Marie Hotte
est douée du douaire coutumier soit la somme de 400 #; le préciput
réciproque de la somme de 200# en donation à Jean Vanier, d'une part
et d'autres choses portés plus au long au dit contrat.
- 3- Inventaire des biens délaissés après le décès de Marie Hotte fait à
la requête de Jean Levanier par me Leclaire, coté de 11 mai 1711 mais
non signé, ainsi qu'il est fait mention par me Boisseau greffier
en chef de la prévôté de Québec le 21 février 1737.
- 4- Un compte que (deux mots illisibles) le dit Jean Levanier à la
succession de Jean Blondeau (illisible) enfants issus de son mariage
avec défunte Marie Hotte sa première femme (illisible) lieutenant
général de cette jurisdiction en fin de mai dernier.
- 5- Contrat de mariage entre le dit Jean Levanier et Marie Charlotte
Chamarre pardevant me Boisseau notaire de la prévôté de Québec le
12 juin 1712 par lequel il appert que la dite Chamarre apporte en ma-
riage la somme de 173#, 100# lui tenant nature de propre, le douaire
est de 300 # et le préciput de 100# et autres choses portées plus au long
au dit contrat.
- 6- Contrat de vente de 6 arpents de front par 20 de profondeur par
Charles Alavoine et Marie Marchand au dit Jean Levanier sur la Côte
St. Michel en cette ile ainsi que des bâtiments construits par icelle
pour le prix et conditions portés au dit contrat passé devant Me Lepaillieur
le 15 aout 1716 au bas duquel un enseiement de quittance par Charles
Alavoine en date du 16 aout 1717, de la somme de 4500# prix de la sus-
dite vente passée devant me Lepaillieur.

7- Contrat de concession par messieurs les Seigneurs au dit Jean Levannier d'une concession de 3 arpents de front par 20 de profondeur au bout de la moitié de la susdite, restant à présent à la dite communauté, passé devant me Rimbault le 29 Novembre 1734.

Ce étant tout ce que le dit Jean LeVannier dit être à sa connaissance de la susdite communauté, il s'est volontairement chargé de tout pour en rendre compte quant et à qui il appartiendra, fait et passé devant me Lepailleur et des notaires sussignés

Jean LeVannier